

CCAS : espace de proximité au service des habitants

Emmanuelle PORTIER, assistante sociale de formation a une expérience des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) dans une commune rurale de 700 habitants dans l'Eure et dans une ville de 14 000 habitants. Son expérience offre une vision diversifiée à l'image de ce que sont les CCAS.

Des bureaux d'aide sociale aux CCAS

Chaque commune est amenée à se saisir des questions sociales. Les missions des CCAS ont évolué au fil des années. Depuis 1986, les bureaux d'aide sociale sont devenus des centres communaux d'action sociale pouvant être intercommunaux en cas de regroupement des communes. D'une dynamique d'assistance, les CCAS ont désormais pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques ou privées.

L'action des petits CCAS se cantonne trop souvent à la prise en charge des colis et repas annuel des seniors. S'ils constituent des moments privilégiés pour favoriser les liens avec les habitants, il est aussi important de pouvoir s'adresser à tous les publics, familles, jeunes, demandeurs d'emploi...

Sur la commune, nous alternons les actions de prévention en direction de publics différents : prévention des premiers secours pour les jeunes, sensibilisation sur l'usage des multimédias avec une association à destination des familles, enfants et adolescents.

En complément aux actions de prévention, est prévu un budget d'aide individuelle aux habitants, avec des critères. Ainsi, des aides sont proposées pour le paiement des cantines, les départs en vacances scolaires, ou ponctuellement pour des soins, factures d'énergie, après étude des dossiers individuels, avec un budget qui reste cependant modeste.

Un CCAS dans toutes les communes, quelque soit leur taille.

Dans notre petite commune, le CCAS est géré par la conseillère en lien avec des bénévoles. Dans les CCAS plus importants, des équipes de professionnels apportent un accompagnement auprès des publics les plus fragiles, en complément des institutions tel que le Département.

Sa composition spécifique permet une représentation collégiale avec des élus et des membres nommés. Le maire le préside. Le conseil d'administration est composé de membres élus et à part égale, de représentants de la population nommés par le maire. A titre d'exemple, au sein d'un CCAS en zone urbaine, sont membres nommés :



une personne âgée, un médecin scolaire, un éducateur, un demandeur d'emploi, une personne handicapée...

Ces personnes, par leur profession, situation ou sensibilité ont un intérêt à l'action sociale et une implication sur la commune, elles permettent une richesse des débats, des regards croisés, partagent leurs savoirs faire, leurs réseaux...

Espaces favorables à l'initiative locale

Les CCAS tiennent compte des publics et des ressources locales. En 2005, le CCAS décide de faire une action sur la prévention des chutes pour les seniors, sur l'initiative d'un membre du CA, kinésithérapeute. Vivement intéressés les professionnels du Département, service personnes âgées, invités à cette action, l'ont renouvelée à l'échelle départementale, dans le cadre de leurs missions.

Dans les textes réglementaires, une **analyse des besoins sociaux** doit être effectuée chaque année. Adaptée à l'échelle de chaque commune, cette démarche peut paraître lourde; elle est pourtant une opportunité pour mieux connaître les besoins des habitants. C'est l'occasion d'observer, d'analyser pour envisager de nouvelles actions.

Pour une coopération entre CCAS

Les responsables des CCAS des petites communes se sentent parfois bien seuls et bien démunis pour concevoir leurs actions. Les liens entre les CCAS d'un même secteur, ne serait-ce que pour partager leurs expériences, sont bien utiles et simples à proposer. L'adhésion à l'Union Départementale des CCAS, quand elle existe, permet

Emmanuelle Portier à son travail.



d'avoir des informations, des réflexions et parfois des positions communes. Sur le département, lors de la mise en place du RSA, l'UDCCAS a été une instance crédible auprès du département. L'Union Nationale des CCAS a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS. L'adhésion permet de s'inscrire dans un réseau, d'avoir des informations, de participer à des formations.

Création de Centres Intercommunaux d'Action Sociale

Face aux enjeux des territoires ruraux tels le maintien des professionnels de santé ou le développement de services aux personnes, l'action intercommunale a toute sa pertinence. Les Centres Intercommunaux d'Action Sociale permettent ainsi de mutualiser les moyens, coordonner les acteurs locaux, et surtout concevoir des politiques publiques autour d'un projet commun de territoire dans lequel le social sera facteur de cohésion sociale.

Emmanuelle PORTIER ROYGNAN
Saint-Etienne du Vauvray (Eure)